
Déclaration liminaire du SNPTES - CNESER

Laurent Diez, élu CNESER

Madame la ministre,

Derrière les beaux mots présentés pour ce projet d'ordonnance relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, se cache l'inacceptable. Vous nous dites que la méthode rompt avec toutes celles qui l'ont précédée. Alors oui, puisque les organisations syndicales représentatives de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ont été mises devant le fait accompli, et que, contrairement aux lois précédentes, aucunes de nos propositions ne trouveraient grâce à vos yeux, effectivement cette méthode rompt avec la conception même de dialogue social. Face à cette absence de dialogue possible et devant la nouvelle remise en question du fondement démocratique de l'enseignement supérieur qu'induirait ce texte, le SNPTES fait le choix de refuser ce projet dans sa globalité. Nous ne proposerons donc aucun amendement et voteront contre.

On pouvait espérer que venant de la loi pour un État au service d'une société de confiance, ce texte démontre justement la confiance de l'État dans ses personnels de l'enseignement supérieur. Hélas, c'est bien l'inverse qui se manifeste dans ce projet. L'enseignement supérieur ne se construira pas avec une minorité de responsables qui voient dans cette loi l'occasion d'affirmer un pouvoir local fort grâce aux multiples dérogations qu'elle permettrait.

Dans l'ancien monde, les lois étaient faites pour toutes et tous, certes avec des imperfections, certes avec des oppositions constructives ou non des partenaires sociaux, mais avec ce projet d'ordonnance, la loi sert maintenant quelques menus intérêts locaux au détriment de l'intérêt collectif national. Cela le SNPTES ne peut l'admettre.

Mettre à bas, 50 ans de représentativité démocratique collégiale de l'ensemble des personnels et des usagers dans la gouvernance des établissements universitaires, c'est retourner à l'ancien monde des mandarins d'après-guerre... D'autant plus que deux dérogations supplémentaires viennent autoriser un ou une président-présidente à continuer à l'être après l'âge fatidique de 68 ans... Toutes les institutions en France tâchent de « rajeunir » leurs membres, notamment le Sénat ou l'académie française, les universités deviennent les seules à vieillir la moyenne d'âge de leurs dirigeants ! L'autre dérogation concerne la possibilité d'effectuer plus de deux mandats au poste de président. Alors que toutes les institutions françaises sont appelées à se renouveler et à faire acte de non cumul et de limitations de mandats, l'université, dans la bulle idéologique de certains de ses membres, se verrait faire l'inverse ? Le SNPTES, là non plus, ne peut admettre cet état de fait qui amènera invariablement à des dérives autocratiques de président-présidente ayant tout pouvoir.

Enfin, vouloir à tout prix mélanger le public et le privé, tant sur l'enseignement supérieur que sur la recherche par la loi, une obligation ici en contradiction avec le libre choix préconisé par ailleurs, c'est mélanger deux mondes aux droits et devoirs très différents. Ce projet d'ordonnance veut et va modifier profondément l'enseignement supérieur et la recherche dans notre pays.

Nous en sommes à la 4^e loi en 10 ans, sans aucuns regards sérieux sur l'application, sur les effets à court, moyen et long terme des 3 lois précédentes. Les personnels et les usagers sont déboussolés par ce rythme infernal. Regardez autour de nous : quel pays, dans ces secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, en Europe a subi autant de lois ? Aucun. Tous s'en sont tenu à une loi au début des années 2000 ! Vous voulez modifier notre système d'enseignement supérieur et de recherche pour le rendre compatible aux

grands classements internationaux. Or le modèle français ne peut y rentrer sans modifier profondément sa structure ce que nous ne souhaitons pas. Voulons-nous le modèle anglo-saxon plébiscité par le classement de Shanghai en ayant des universités ultra sélectives aux droits d'inscriptions élevés ayant un lointain rapport avec ce qui se fait ici ? Ou alors voulons-nous continuer sur un modèle d'universités pour toutes et tous, au bénéfice de l'ensemble du pays, seul outil qui nous permettra de faire face aux nombreux défis qui attendent nos sociétés. Le SNPTES lui a choisi.

Paris, le 16 octobre 2018